

Déclaration liminaire des élus de la CGT Finances Publiques

CAP Nationale de Titularisation des 1^{er} et 2 février 2018

En ce début d'année, les attaques contre les salariés et les retraités décidées par Emmanuel Macron et mises en œuvre par le gouvernement continuent.

Outre les « habituelles » hausses des prix de début d'année (Gaz, prix des péages, des cigarettes, du timbre, du carburant la liste est longue...), les retraités subissent l'augmentation de 1.7 % de la CSG. Sur une pension de 1200 € par mois, la baisse de revenu s'élève à 245 € sur un an.

Négligeable pour le président de la république et les 600 hauts fonctionnaires gagnant plus de 150 000 € par an...sans parler des patrons du CAC 40 qui eux naviguent dans d'autres sphères...inacceptable !

La loi dite « travail » véritable outil de remise en cause du code du travail produit ses premiers effets : Le groupe PSA qui cumule des milliards de bénéfices va supprimer 2200 emplois dont plus de 1300 grâce à la procédure de rupture conventionnelle collective.

Les entreprises n'ont plus aucune obligation de justifier économiquement un plan de suppressions d'emplois...

Concernant les fonctionnaires, Un Comité Action publique 2022 (CAP 22) a été créé en fin d'année 2017 pour revoir l'ensemble des missions, des politiques et des dépenses publiques.

L'un des trois principaux axes de réflexion de ce comité est d'accompagner la baisse des dépenses publiques (réduction de trois points de la part de la dépense publique dans le PIB d'ici à 2022).

C'est clair et le gouvernement ne s'en cache pas, la Fonction Publique est dans le colimateur et la DGFIP n'y échappe pas : suppression de plus 4000 postes par an pour les 5 années à venir, abandon de missions et externalisation pour certaines.

Le directeur général Bruno Parent présente d'ailleurs l'année 2018 comme une année de pause avec 1600 suppressions d'emplois, 350 fermetures de trésoreries et la fusion de centaines de services.

La CGT Finances Publiques condamne ces politiques régressives qui remettent en cause l'accès aux services publics de l'ensemble des citoyens sur l'ensemble du territoire.

La CGT Finances Publiques a boycotté la première convocation de cette CAP de titularisation. Pour proteste contre la remise en cause des règles de gestion et du temps de préparation des CAP.

Montreuil, le 01/02/2018

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451
• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63



LES RÈGLES DE GESTION

A la suite de la fusion des administrations de la DGI et du Trésor Public, les règles de gestions ont été construites et négociées durant plus de deux longues années pour aboutir notamment à un système d'affectations/mutations unique.

Depuis 2015, les règles négociées sont régulièrement remises en cause au détriment des agents, notamment à travers les règles d'affectation des lauréats des concours et de la fusion de RAN.

Le directeur général a programmé la destruction des règles de mutation en vigueur à la DGFIP pour les agents de catégorie A,B et C.

Dès 2018 c'est :

- ▶ l'allongement du délai de séjour de 1 à 2 ans entre deux mutations, sauf situations de rapprochement familial;
- ▶ la suppression du mouvement de mutation complémentaire pour la catégorie C.

A partir de 2020 c'est :

- ▶ La remise en cause de l'affectation RAN/missions/structures dès le mouvement national qui relèverait d'un mouvement local : En clair c'est l'affectation au département pour tout le monde !
- ▶ l'allongement du délai de séjour à 3 ans en 1ère affectation et lors de promotions dans une autre catégorie, sauf situations de rapprochement familial.

De plus, l'administration veut vider de leur contenu les CAP nationales de mutation.

Elle souhaite que les représentants des personnels n'interviennent plus que sur les « cas difficiles ».

Pour les autres collègues pas de marge de manœuvre ! L'administration décide !!

Au final, c'est le droit à une affectation géographique et fonctionnelle fine dès le mouvement national et le droit à mutation pour convenance personnelle qui sont remis en cause par l'administration.

Le but est clair et Bruno Parent ne se prive pas de l'affirmer « freiner la rotation excessive des agents, qui nuit au bon fonctionnement des services » et donner la main aux directeurs locaux pour affecter les agents en fonction de leurs besoins...

La CGT Finances Publiques condamne ces reculs et exige que l'administration retire son projet.

LE TEMPS DE PRÉPARATION

Pour la 2ème année consécutive, le temps de consultation Pour préparer les CAP Nationales a été réduit de manière drastique par l'administration.

Pour l'année 2017 se sont 20 jours de préparations qui ont été supprimés.

Pour 2018, c'est encore pire ce sont plus de 25 jours de préparations qui disparaissent.

C'est une remise en cause du dialogue social.

C'est retirer aux élus les moyens d'accomplir leur mandat dans des conditions satisfaisantes pour la défense des droits et garanties des personnels.

C'est l'impossibilité et d'énormes difficultés pour les élus à défendre le droit à titularisation, à mutation, à avancement, à recours de l'évaluation, avec la réduction drastique des temps de préparation et consultation.

C'est bafouer d'un revers de main le vote de 86% des personnels de la DGFIP qui reconnaissent le rôle de leurs représentants syndicaux dans toutes les instances.

Les élus de la CGT Finances Publiques, condamnent ce recul et exige le retour à un temps de consultation leur permettant de contrôler que l'administration respecte les règles qu'elle a fixées et de préparer la défense des dossiers que les agents leur ont confiés.

LE RECRUTEMENT PAR VOIE DE PACTE

Concernant les agents recrutés par voie de PACTE, la CGT rappelle qu'elle est fermement opposée aux modalités de recrutement sans concours.

Elle dénonce l'arbitraire de ces procédures face au manque de lisibilité sur les critères que retient l'administration pour les modalités de sélection : Elles ne répondent pas correctement aux besoins spécifiques exprimés et créent une brèche dans le statut : les conditions de recrutement, de formation initiale, de titularisation, de classement dans la carrière, ne sont pas équitables par rapport aux agents recrutés par concours.

Concernant leur titularisation, elle se fait hors de tout cadre paritaire.

Ainsi, on constate que des agents voient leur contrat renouvelé, d'autres sont licenciés sans avoir eu la possibilité de se faire défendre par les représentants des personnels en CAP.

On sait d'expérience que lors des CAP de titularisation nous arrivons à faire évoluer des situations individuelles souvent défavorables a priori.

Les sections syndicales CGT nous font remonter de plus en plus de problèmes de titularisation d'agents recrutés par voie de PACTE sans aucune possibilité de défense de l'agent.

Pour l'année de recrutement 2016, seulement 81 agents sur 104 sont proposés au projet de titularisation.

En clair près d'un quart des agents recrutés ne sont pas titularisés ! Cela pose question quant aux limites du recrutement sans concours !

Pour la CGT, l'accès à un emploi dans l'administration doit passer par un recrutement par voie de concours, les épreuves doivent être adaptées à la nature du poste à pourvoir et en fonction de la population visée.

La CGT Finances Publiques revendique pour l'ensemble de la Catégorie C le concours National comme seul mode de recrutement externe car il constitue le seul rempart possible contre l'arbitraire.

CONCERNANT LA TITULARISATION DES APFIP 2^{ÈME} CLASSE

Il y a 2 dossiers de renouvellement de stage présentés à la CAP sur 170 stagiaires.

Ces dernières années le nombre de licenciements, de prolongations et de renouvellements est trop important et repose sur des critères qui ne sont pas liés aux seules aptitudes professionnelles. Des critères plus ou moins objectifs et qui tiennent souvent plus du ressenti que d'autre chose sont mis en avant pour ne pas titulariser un stagiaire.

Dans le contexte de suppressions massives d'emplois que nous supportons depuis de nombreuses années, l'administration est de plus en plus exigeante avec les agents en 1^{ère} affectation et se satisferait pleinement d'un stagiaire formé, polyvalent et opérationnel tout de suite... bref un agent livré clef en main !

La réalité est tout autre, les agents stagiaires doivent acquérir très rapidement des connaissances fiscales, comptables et transverses de plus en plus complexes avec une formation théorique qui ne dure que 6 semaines et une formation métier de 3 semaines.

Le complément de formation se fait dans sa majorité par l'intermédiaire d'agents déjà dans les services, alors même que ceux-ci croulent sous une charge de travail de plus en plus lourde et ne parviennent plus à effectuer correctement leurs missions.

Au quotidien, il est de plus en plus difficile voir impossible pour les agents déjà en poste de transmettre leur savoir et d'apporter leur soutien aux agents en 1^{ère} affectation et nous vous le démontrerons tout au long de la CAP.

Il est de plus en plus urgent, de repenser la formation initiale des AAFiP.

La CGT Finances Publiques revendique une réforme profonde des formations initiales, alternant stages pratiques et formation continue. Nous demandons l'instauration d'une véritable scolarité à l'image de ce qui se fait pour les contrôleurs ou les inspecteurs.

Les agents en stage pratique ne doivent pas être comptés dans les effectifs de travail et doivent pouvoir choisir leur direction de stage sur l'ensemble du territoire, afin de permettre à ces agents de se former dans les meilleures conditions.

